

## **Procès-verbal**

### **Assemblée générale ordinaire du 25 avril 2019**

### **Maison de quartier Sous-Gare**

---

La séance est ouverte à 19h05 et le Président souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes, tout en excusant les membres qui ont annoncé leur absence. La liste de présence est mise en circulation et jointe à l'original du présent procès-verbal.

#### 1. Procès-verbal de la séance du 27 septembre 2018

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

#### 2. Rapport du président, du vice-présidente, de la trésorière et des vérificateurs des comptes

a) Le Président, Aldo Civitillo, fait son rapport 2018, y compris sur les comptes de l'association, en l'absence de la trésorière. Le président relève l'importance de la présence des commerçants sur les événements. Concernant les commerçants qui ne souhaitent plus faire partie de l'Association, il faut leur demander de l'annoncer auprès du secrétariat (info@adubvd.ch).

- Concert de The Bottles : il s'est déroulé sous la pluie, mais avec une belle énergie de la part des musiciens et un résultat du bar satisfaisant. D'ailleurs, au vu de leur formidable prestation, il a été décidé de les reprendre pour la fête de la musique du 21 juin 2019 ;
- vide-dressing ; cet événement est bien accueilli par les habitants/usagers du quartier. Cette édition a reçu un peu de pluie en fin d'après-midi et un peu moins de participants qu'en 2017. De ce fait, il a été proposé que les demandes soient traitées par chaque magasin/boutique et ensuite centralisées auprès de la boutique Antoine & Lili (Nicole).
- acquisition d'une toile de tente ; comme décidé en séance, une grande tente de fête a été achetée pour un peu plus de CHF 900.-

b) La vice-présidente, Lee Carnal, complète le rapport de l'année écoulée dans lequel elle souligne en particulier :

- marché du soir septembre et octobre 2018 : beau succès tant auprès des maraîchers que des client-e-s. La présence des Jardins d'Ouchy est clairement un atout pour la fréquentation. Il y a eu une petite polémique au sujet de la vente de pains bio. Le comité a considéré que le maraîcher qui produit par ailleurs des légumes et de la bière, avait la légitimité de vendre

également son pain, d'autant que ceci est limité à 6 x par ans de 17h00 à 20h00.

- l'apéritif de fin d'année offert aux habitants du quartier ; cette rencontre devient un événement populaire pour les gens du quartier. Son caractère gratuit doit absolument être préservé quitte à trouver des solutions pour payer le vin chaud au fournisseur.
- Article double page dans LausanneCités du 21 mars 2019 : contre la gratuité de l'édito sur les activités du quartier, le journal a proposé que les commerces du quartier achètent des espaces publicitaires avec un rabais de 40% et au tarif du noir/blanc. Il est précisé que la distribution « tout ménage » de ce journal est de 180'000 exemplaires.
- Rencontre du 21 mars 2019 avec les responsables Pôle gare et Léman 2030 ; le projet retenu par Pôle gare a été présenté par Mmes Litzistorf et Keller. De leur côté les CFF ont précisé que cette fois-ci c'est réellement la dernière ligne droite avant le démarrage des travaux. Toutefois, les autorisations n'ont pas encore été validées. Les CFF se sont engagés à convoquer les membres de l'Association 3 mois avant la planification des travaux prévu au mieux d'ici fin 2020 (début 2021 selon le président).

c) Les comptes 2018 ont montré moins de cotisations et plus de frais (achat tente de fête, soutien aux Toiles de Milan et concert), les autres dépenses étant minimales (hébergement du site, case postale, frais d'utilisation de la place Stucky, frais divers). Les marchés du soir sont financés par une participation des maraîchers et les rentrées du petit bar de l'Association. Le solde au 31.12.2018 s'élève à CHF 1'562.85. Le vérificateur des comptes Jean-François Graf constate que tous les éléments de rentrées et de sorties figurent dans les décomptes bancaires et fait son rapport dans lequel il indique avoir contrôlé les comptes et constaté qu'ils étaient conformes. En remplacement de Josiane Vauthier, la 2<sup>ème</sup> vérificatrice Martine Graf signe également la conformité des comptes 2018.

### 3. Approbation des rapports et des comptes (décharge aux organes responsables)

L'assemblée, à l'unanimité sans opposition, approuve les rapports et les comptes, donnant décharge au comité et aux vérificateurs des comptes pour l'exercice écoulé.

### 4. Fixation de la cotisation annuelle et du budget 2019

Après discussion, l'assemblée décide, à l'unanimité, de maintenir la cotisation annuelle à CHF 50.-. Les membres seront invités à payer leur cotisation 2019 dans un délai à fin juin 2019. Pour les membres qui auraient « omis/oublié » la cotisation 2018, le prochain courriel demandera aux membres d'indiquer le montant correspondant à 2018 et celui pour 2019 et il sera précisé que la cotisation est due du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre pour toute l'année civile peu importe la date du paiement.

Pour 2019 et au premier trimestre 2020, en dehors des événements planifiés (marché du soir, concert, apéro), il n'y a de dépenses exceptionnelles prévues.

## 5. Elections du comité et des contrôleurs des comptes

Il est proposé de maintenir une partie du comité (président Aldo Civitillo, vice-présidente Lee Carnal, secrétaire Nicole Paris et réviseur des comptes Josiane Vauthier), hormis la trésorière Sandra Minotti qui quitte l'Association en raison de l'arrêt de son activité commerciale. Martine Graf se propose comme nouvelle trésorière : un accès au compte bancaire sera demandé par le président. Franz Moos est désigné comme vérificateur en remplacement de M. Graf en raison d'un possible conflit d'intérêt (mari de la trésorière).

Le comité tel que mentionné ci-dessus est élu à l'unanimité par acclamation.

## 6. Programme 2019

- Le vide-dressing est reconduit à la rue du Simplon le 23 mai 2019, avec la présence de l'Apothèque du Jorat pour vendre plantes et plantons.
- Marché du jeudi soir sur la Terrasse Alfred Stucky ; celui du 4 avril s'est déroulé... sous la pluie et la plupart des maraîchers avaient leur récolte sous la neige ! Les prochaines dates sont le 2 mai, le 20 juin, le 4 juillet, le 5 septembre et le 3 octobre 2019.
- Evénements du 20 au 23 juin 2019 (jeudi 20 marché, vendredi 21 concert fête de la musique, samedi 22 animations et dégustation de vin nature, dimanche 23 brunch) : grâce au café de Grancy, le matériel du bar, la patente de vente d'alcool et l'assurance responsabilité civile sont à disposition. Aldo demandera directement du soutien auprès des membres pour le montage et le démontage.
- Toiles de Milan du 15 au 19 juillet 2019 : une publicité collective pour les membres de l'association sera reconduite durant le festival de cinéma en plein air à la Place de Milan.
- L'apéritif de Noël pour les habitants sera organisé selon la même formule, lors de la 1ère nocturne de décembre (date précisée en fin d'année par la Ville), mais débutera à 17h30 au lieu de 17h00.
- Autres événements : les gérants du Tortillard étaient intéressés à participer aux concerts des fêtes de la musique 2019, malheureusement hors délai d'inscription. Un concert sur leur terrasse pourra être intégré dans le programme de la fête de la musique 2020 s'ils sont toujours partants.
- **L'assemblée d'automne est fixée au jeudi 26 septembre 2019, à 18h45, à la Maison de Quartier.**

## 7. Tour de table et divers

Il n'y a pas d'autres divers et la séance est levée à 21h15.